

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

PRIX

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

L'obligation de formation continue de la DDA pèse sur tous les intermédiaires : assureurs, gestionnaires sinistres, agents généraux, mandataires, courtiers, mandataires intermédiaires et leurs salariés.

Tout professionnel de l'assurance ou intermédiaire spécialisé dans les produits d'assurance construction devant se conformer aux obligations de la Directive Européenne sur la Distribution d'assurances (DDA) relative à la formation obligatoire des professionnels de l'assurance d'une durée de 15 heures par an.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**Objectifs pédagogiques :

- **Parler** le même langage que son client constructeur
- **Identifier** les nouveaux risques techniques en construction
- **Appréhender** les évolutions de la réglementation en construction
- **Comprendre** la procédure contentieuse en expertise judiciaire

**PROGRAMME**

Formation obligatoire des agents d'assurances - Obligation Directive (UE) 2016/97 sur la Distribution d'Assurances (DDA)

*Programme :***JOURNÉE 1**

- Rappels sur l'assurance construction : D.O et R.C.D
- Études de cas de désordres entrant dans le champ de la couverture décennale
- Les évolutions du cadre réglementaire dans le bâtiment (BIM, bâtiments performants BEPOS, Énergies renouvelables, acoustique, accessibilité, polluants...)
- Nouvelles techniques et produits en bâtiment

JOURNÉE 2

- Panoramas des nouveaux risques en construction
- Études de sinistres en expertise
- Gestion et enjeux d'un sinistre en expertise judiciaire



**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPF
- Formation éligible aux exigences de la **Directive (EU) sur la Distribution d'Assurances** pour les intermédiaires spécialisés relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'assurance

